## **Balade gourmande des Gentianes**

# **RÈGLEMENT**



#### 1. Thème de la manifestation :

Randonnée pédestre et gourmande dite « Balade Gourmande ».

## 2. Organisateur:

Comité des Fêtes Le Russey, 2 rue Colette, 25210 Le Russey.

## 3. Description:

La balade gourmande offre à un large public la possibilité de découvrir le charme des pâturages, des forêts et des paysages du Russey, le tout ponctué par plusieurs étapes permettent de se restaurer (repas complet découpé en plusieurs étapes) et diverses animations musicales et festives. La balade est conviviale et n'a aucun caractère de compétition. Un circuit est défini et balisé par l'organisateur.

#### 4. Horaires:

Les départs s'effectuent dans un créneau horaire défini par l'organisateur. Le participant s'engage à respecter ces horaires de départ.

#### 5. Participation:

La participation se fait uniquement sur inscription.

- a. via le site Internet, onglet billetterie www.cdflerussey.com
- b. dans le point de vente partenaire : SUPER U Le Russey

Une date limite d'inscription est fixée. Le nombre de participants est limité. Les mineurs seront obligatoirement accompagnés par un adulte.

#### 6. Tarifs:

Visibles sur le site Internet, onglet billetterie www.cdflerussey.com

## 7. Équipements et conseils (enfants et animaux) :

En raison des chemins empruntés, il est nécessaire de prévoir une tenue adaptée (tenue de sport pour la pratique de la marche) ainsi que des vêtements adaptés aux conditions météorologiques.

Il n'est pas possible d'emprunter l'itinéraire avec des poussettes. Le parcours n'est pas conseillé pour les enfants de moins de 6 ans. Les animaux sont autorisés s'ils sont tenus en laisse et à jour de leur vaccination : leur propriétaire demeure responsable de leur comportement.

#### 8. Déroulement :

Avant le départ, le participant doit confirmer sa présence en validant son billet auprès des organisateurs.

Lui sera remis « un passeport gourmand » comprenant une carte de l'itinéraire avec les différentes étapes à faire valider pour lui permettre de se restaurer à chaque stand. A chaque escale vous aurez le plaisir de déguster un plat et une boisson. Un seul passage à chaque stand est autorisé. Une personne sans « passeport gourmand » se verra refuser l'accès aux étapes gourmandes. Les extras possibles à certaines haltes ne sont pas compris dans le tarif de la marche.

La fourniture d'un verre "Ecocup" et porte gobelet consigné à 2,00 € sera à régler en supplément avant le départ. Les personnes qui le souhaitent pourront récupérer leur consigne en restituant l'Ecocup en fin de manifestation. Seul ce verre est accepté durant la balade gourmande.

## 9. Éthique et sécurité:

Le parcours traverse des lieux publics et des propriétés privées. Les participants doivent respecter les lieux, suivre le balisage et se conformer aux règles du code de la route relatives à la circulation des piétons.

Il est rigoureusement interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles prévues à cet effet. Dans un souci de réduction de l'impact environnemental de la manifestation, il est demandé aux participants de bien trier les déchets qu'ils sont amenés à jeter. Des toilettes sont prévues au lieu de départ/arrivée et à midi. La plus grande courtoisie est requise vis-à-vis des bénévoles.

#### 10. Conditions d'annulation :

#### a. <u>du fait du participant :</u>

Dès lors que le mail de confirmation est envoyé, l'inscription est définitive. En cas de non-participation, le montant de l'inscription restera acquis aux organisateurs. Pour éviter toute déconvenue, vous avez la possibilité de souscrire à une assurance annulation lors de l'achat des billets (en option).

#### b. du fait de l'organisation :

En cas de conditions météorologiques exceptionnelles (avis de tempête par exemple) et d'annulation contrainte, la balade gourmande sera annulée et le montant de l'inscription remboursé.

<u>Note importante</u>: le remboursement entraine des frais égales à 1 € par billet + 3 € par commande correspondants aux frais de transaction bancaire. Cette somme viendra automatiquement en déduction du montant total remboursé.

#### 11. Assurances et responsabilités :

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile. Les participants sont souscripteurs d'une assurance responsabilité civile. Ils sont responsables de leur sécurité et des biens qu'ils utilisent. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incidents médicaux, de maladie, d'accidents, de vols ou de perte pouvant survenir durant la manifestation. L'inscription vaut déclaration de bonne santé et de non-contre-indication à la pratique de la randonnée.

### 12. Droit à l'image:

Du fait de son engagement à la manifestation, le participant donne droit à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

#### 13. Engagement:

L'inscription vaut acceptation du présent règlement. En cas de non-respect du règlement, l'organisation a autorité pour exclure tout participant contrevenant.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération.

Aucun alcool ne sera servi aux personnes mineures, même accompagnés. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident et se réserve le droit de refuser de servir un participant qui serait en état manifeste d'ébriété. Il est strictement interdit d'apporter de l'alcool.